

Séance du mercredi 30 juin 2010

1) Travaux rue du stade

M. le Maire informe le conseil qu'après les récentes inondations et coulées d'eaux boueuses, il a été décidé en urgence la pose, côte à côte, de deux tuyaux sous la chaussée de la rue du stade afin d'évacuer plus rapidement les eaux boueuses en amont du pont sur cette rue et éviter ainsi l'inondation du sous-sol des habitations voisines.

L'exécution de ces travaux est confiée à l'entreprise Wicker de Schaffhouse pour un montant TTC de 2 010,48 €.

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

2) Carte communale

Mr le maire informe le conseil que suite à la délibération sollicitant l'intégration des zones Woog et Breitmatten dans le périmètre urbanisé de la carte communale, il avait proposé la double extension (Woog et Breitmatten) à M. Chevrieux de la Direction des territoires, à l'UTC de Wasselonne.

Celui-ci a aussitôt manifesté son opposition à cette double extension. En effet les surfaces constructibles ainsi projetées seraient avec celles des "dents creuses" beaucoup trop importantes pour être approuvées par l'Administration. Il propose cependant de reprendre cette discussion avec M. Chevrieux en compagnie de M. Léonard Schmaltz.

Par ailleurs en ce qui concerne la parcelle Reichhart, M. Chevrieux est d'avis d'intégrer dans le périmètre urbanisé, une bande de terre, comme elle l'avait déjà été dans la "MARNU" précédente.

Enfin, en ce qui concerne l'extension "Woog" il propose de souscrire une promesse de vente au profit de la commune pour ce terrain Woog.

Après délibération le conseil municipal approuve cette proposition de promesse de vente à la majorité de 6 voix pour et 3 contre (MM Hauber, Heinold et Schmaltz ont demandé que leur opposition à ce projet soit nommément publiée) et donne les pouvoirs nécessaires à M. Dominique Gross.

3) Encaissement de chèque RFF

M. le Maire informe le conseil que la société Réseau Ferré de

France lui a adressé un chèque de 746 € pour la cession du terrain communal "Aschenbuckel" (section 16 N° 134) pour laquelle la commune a souscrit une promesse de vente au profit de cette société pour les besoins de la réalisation de la Ligne à grande vitesse.

Après délibération le conseil décide à l'unanimité d'accepter ce chèque et propose à M. le Maire d'ordonnancer son encaissement.

4) Inondations et coulées d'eaux boueuses.

M. le Maire rappelle que les récents événements météorologiques ont entraîné une nouvelle fois des inondations et coulées d'eaux boueuses ayant provoqué d'importants dégâts dans une vingtaine d'habitations et diverses installations.

Il a sollicité auprès de la Préfecture, la reconnaissance de catastrophe naturelle pour les deux événements consécutifs.

Il a déposé une demande de dégrèvement de taxes foncières auprès de la Direction des Services fiscaux suite aux dégâts causés aux cultures par la grêle.

Il a sollicité M. Vincent UNDREINER, Responsable du Service "Routes" de l'Unité Territoriale de Hochfelden de la Direction des Territoires, pour le nettoyage des fossés en bordure du CD 58, et les réparations des dégâts causés à cette route par ces orages. Il a eu confirmation que ce Service interviendra le plus rapidement possible.

Il y a lieu de prendre rapidement un certain nombre de mesures pour limiter au maximum les risques inhérents à ce genre d'événements. :

A) l'étude de diagnostic et demande d'autorisation de réaliser les travaux d'aménagement des bassins versants et des mesures d'accompagnement, toujours en cours. Les questions relatives à l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement du bassin de rétention "Est" semblent réglées. L'acte de mutation pour les parcelles à acquérir pour ce projet étant en instance de signature chez le notaire. Les travaux pourront ainsi démarrer dès début 2011

B) On s'est rendu compte aussi, lors du dernier orage, de l'urgence du projet d'aménagement d'un 2e bassin de rétention au lieu-dit "Spitz". Se posera pour cette réalisation le problème de l'acquisition du terrain nécessaire, le propriétaire du terrain préconisé n'étant aucunement disposé à céder son terrain à la commune.

Des rencontres avec ce propriétaire, les responsables des

différentes administrations, et la société chargée d'élaborer ce projet seront certainement encore nécessaires.

C) Dans le même temps M. le Maire envisage d'organiser sous l'égide d'un technicien de la Chambre d'Agriculture une réunion avec les exploitants agricoles afin de réfléchir à la mise en place de mesures d'accompagnement (rotation de cultures, bandes enherbées, fascines...)

5) Remplacement d'extincteurs

M. le Maire informe le conseil que lors du contrôle annuel réglementaire des extincteurs de la commune, la Société Desautel a signalé que deux extincteurs sont à remplacer

Après délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité le remplacement de ces extincteurs par la Société DESAUTEL pour un montant TT de 295 €

6) Travaux de réparations dans les rues du printemps et des jardins;

Suite aux dégâts causés par les récents orages, il semble urgent d'entreprendre des travaux de réparation dans les rues du printemps et des jardins.

Deux solutions sont envisageables

- se contenter de réparations rapides
- entreprendre des travaux de réfection de fond.

Après examen des différents devis concernant les deux formules, et délibération, le conseil décide d'entreprendre des travaux de réparations rapides, et de confier leur exécution à l'entreprise Wicker de Schaffhouse-sur-Zorn pour un montant TTC de 1 152,80 €

Décision approuvée par 6 voix pour, 2 abstentions, 1 contre.